

La santé est un état de bien-être absolu de l'homme dans sa dimension physique, spirituelle et sociale. [...]

La santé pourrait se définir comme le courant vital irriguant sans entraves toutes les parties du corps, les organes et les cellules ; comme un

Juli Zeh

Corpus delicti

UN PROCÈS

roman traduit de l'allemand par Brigitte Hébert
et Jean-Claude Colbus

état d'harmonie physique et mentale ; comme le libre épanouissement du potentiel d'énergie biologique. Les rapports qu'un organisme sain entretient avec son environnement fonctionnent comme des rouages bien huilés.

ACTES SUD

Extrait de la publication

“LETTRES ALLEMANDES”
série dirigée par Martina Wachendorff

LE POINT DE VUE DES ÉDITEURS

Nous sommes en 2057 et tout est propre. Pour le bien et la santé de tous, l'Etat a instauré la Méthode, qui exige de la population qu'elle se conforme à une série de contrôles et de règles préventives.

Mia, une jeune biologiste, ne fait soudain plus de sport et omet d'informer les autorités sur ce qu'elle consomme. On la convoque au tribunal afin qu'elle se justifie.

Bientôt soupçonnée de sympathiser avec le groupe Droit à la maladie, auquel appartenait son frère avant de mourir dans des circonstances mystérieuses, Mia glisse peu à peu dans les procédures de la Méthode. Le journaliste de télévision qui s'intéresse à elle et lui donne la possibilité de s'expliquer saura-t-il l'aider ?

Avec l'intelligence et l'habileté qu'on lui connaît, Juli Zeh nous offre un récit rythmé, percutant, sur l'obsession sanitaire qui prend forme à notre insu.

JULI ZEH

Née en 1974, Juli Zeh a suivi des études de droit international et de littérature. Son œuvre d'essayiste et de romancière a été récompensée par une dizaine de prix. Elle compte parmi les auteurs les plus importants de sa génération. Les droits cinématographiques de Corpus delicti ont été cédés.

En France, La Fille sans qualités (Actes Sud, 2007 ; Babel n° 912) a reçu le prix Cévennes du roman européen en 2008. La même année, L'Ultime Question est paru chez Actes Sud. Juli Zeh est également l'auteur de l'essai Atteinte à la liberté (avec Ilija Trojanow, Actes Sud, 2010).

DU MÊME AUTEUR

LAIGLE ET LANGE, Belfond, 2004 ; 10-18, 2007.

LA FILLE SANS QUALITÉS, Actes Sud, 2007 ; Babel, 2008.

L'ULTIME QUESTION, Actes Sud, 2008.

ATTEINTE À LA LIBERTÉ (avec Ilija Trojanow), Actes Sud, 2010.

Titre original :

Corpus Delicti. Ein Prozess

© Schöffling & Co. Verlagsbuchhandlung GmbH,
Francfort-sur-le-Main, 2009

© ACTES SUD, 2010
pour la traduction française
ISBN 978-2-330-02616-5

JULI ZEH

Corpus delicti

UN PROCÈS

roman traduit de l'allemand
par Brigitte Hébert et Jean-Claude Colbus

ACTES SUD

pour Ben

LA PRÉFACE

La santé est un état de bien-être absolu de l'homme dans sa dimension physique, spirituelle et sociale. Elle ne saurait se réduire à l'absence de maladie.

La santé pourrait se définir comme le courant vital irriguant sans entraves toutes les parties du corps, les organes et les cellules ; comme un état d'harmonie physique et mentale ; comme le libre épanouissement du potentiel d'énergie biologique. Les rapports qu'un organisme sain entretient avec son environnement fonctionnent comme des rouages bien huilés. L'homme en bonne santé se sent plein d'énergie, frais et dispos. Parfaitement armé pour affronter l'existence, il possède un optimisme inébranlable, une grande force intellectuelle et une stabilité psychique à toute épreuve.

La santé n'est pas un état figé, mais un rapport dynamique de l'homme à lui-même. La santé demande à être conservée et accrue chaque jour, durant des années et des décennies, jusqu'à l'âge le plus avancé. La santé n'est pas simple moyenne, elle est dépassement de la norme et performance individuelle extrême. Elle est volonté visible, expression dans la durée de la force de volonté. La santé conduit, par le perfectionnement de l'individu, à la perfection de la communauté sociale. La santé est le but du vouloir-vivre naturel et par conséquent le but naturel de la société, du droit et de la politique.

Un homme qui n'aspire pas à la santé ne saurait
tomber malade : il l'est déjà.

*Extrait de la préface de l'ouvrage
de Heinrich Kramer,
La Santé comme principe de légitimation politique,
Berlin, Munich, Stuttgart, 25^e éd.*

LE VERDICT

AU NOM DE LA MÉTHODE !

JUGEMENT DANS L'AFFAIRE OPPOSANT
LA MÉTHODE
À

*Mia Holl, nationalité : allemande,
profession : biologiste
accusée de complot contre la Méthode*

La seconde chambre correctionnelle de la cour d'assises, réunie en session publique et composée de :

- 1. Président : M. Ernest Hutschneider,
premier président auprès de la cour d'assises*
- 2. Assesseurs : M. Hagen et Mme Stock,
juges auprès de la cour d'assises*
- 3. Jurés :*
 - a) Mme Irmgard Gebling, femme au foyer*
 - b) M. Max Maring, commerçant*
- 4. Procureur : M. Bell représentant le ministère
public*
- 5. Avocat : maître Lutz Rosentreter, représentant
la défense*
- 6. Officier ministériel et greffier du tribunal :
M. Danner*

après en avoir délibéré, conclut que :

I. L'accusée s'est rendue coupable de complot contre la Méthode en relation avec une entreprise terroriste, de troubles à l'ordre public, d'usage de substances toxiques et de refus délibéré de se soumettre aux contrôles sanitaires obligatoires au détriment du bien public.

II. En conséquence, elle est condamnée à la cryogénéisation pour une durée indéterminée.

III. Les coûts de la présente procédure ainsi que tous les dépens seront à la charge de l'accusée.

Par ces motifs...

MILIEU DE LA JOURNÉE, AU MILIEU DU XXI^e SIÈCLE

Entourant plusieurs villes qui n'en forment plus qu'une, la forêt recouvre les collines. Des émetteurs pointent leurs tours vers des nuages moelleux, dont les ventres ont depuis bien longtemps cessé d'être souillés par l'haleine fétide d'une civilisation qui crut jadis que le meilleur moyen de prouver sa présence sur cette planète était de rejeter d'énormes quantités de crasse dans l'atmosphère. Ça et là, l'œil grand ouvert d'un lac frangé de roseaux regarde le ciel : gravières et mines noyées depuis des décennies. Non loin des lacs, les usines désaffectées abritent des centres culturels ; une portion d'autoroute abandonnée compose avec les clochers de quelques églises désaffectées un musée de plein air pittoresque dont les visiteurs, il est vrai, ne sont pas très nombreux.

Ici, plus d'odeurs nauséabondes. Fini de creuser, d'enfumer, d'éventrer, de brûler. Ici, une humanité apaisée a cessé de combattre la nature, et donc de se combattre elle-même. Les coteaux sont parsemés de petites maisons cubiques aux façades crépies de blanc qui se groupent pour constituer des complexes d'habitations disposés en gradins. Les toits plats forment un paysage quasi infini ; ils s'étirent jusqu'aux quatre horizons et, reflétant l'azur, semblent un océan figé, fait de millions de cellules solaires en rangs serrés.

De tous côtés, les voies rectilignes des trains à sustentation magnétique sillonnent la forêt. Là où elles se croisent, quelque part au beau milieu de l'océan miroitant des toits, donc en plein milieu de la ville, au milieu de la journée et au milieu du XXI^e siècle – là commence notre histoire.

Sous le long, très long toit en terrasse qui couvre le tribunal d'instance, dame Justice expédie les affaires courantes. Dans le bureau 20/09, réservé aux procédures de conciliation concernant les lettres F à H, un climatiseur maintient l'air à 19,5 degrés exactement, car cette température est la plus propice à l'activité cérébrale humaine. Sophie ne vient jamais travailler sans son gilet de laine ; lors des procès au pénal, elle le porte même sous sa toge. A sa droite s'entassent les dossiers déjà traités ; à sa gauche subsiste une pile moins haute, celle des affaires à examiner. La juge a rassemblé ses cheveux blonds en une queue de cheval attachée haut, si bien qu'elle ressemble toujours à l'étudiante assidue qui fréquentait la fac de droit. Elle mordille son crayon tout en fixant l'écran de projection. Quand son regard croise celui du représentant du ministère public, elle sort le crayon de sa bouche. Ils ont fait leurs études ensemble ; huit ans plus tôt, Bell était déjà capable de prononcer au resto U des discours interminables et assommants sur les infections de la cavité buccale causées par le contact oral avec des corps étrangers porteurs de germes. Comme si, dans ce pays, un endroit public était susceptible de porter des germes !

Bell, assis à une certaine distance, juste en face d'elle, a étalé ses dossiers sur une bonne partie de la table, tandis que l'avocat de la défense se contente du petit côté de leur bureau commun. Pour souligner l'attitude consensuelle qui règne dans le pays, accusation et défense siègent à la même table : bien

qu'assez malcommode pour les deux parties, cette tradition juridique n'en est pas moins admirable. Quand Bell lève l'index droit, l'image projetée sur l'écran change. Pour l'instant, elle montre un jeune homme.

— Infraction mineure, dit Sophie. A moins qu'il n'ait un casier ? Des condamnations ?

— Rien du tout, s'empresse d'assurer l'avocat de la défense.

Rosentreter est un gentil garçon. Quand il est gêné, il passe une main dans sa coiffure, puis tente de se débarrasser le plus furtivement possible des cheveux arrachés en les laissant tomber doucement jusqu'au sol.

— Nous disons donc un unique dépassement du taux autorisé de caféine dans le sang, conclut Sophie. Simple avertissement. Affaire réglée. D'accord ?

— Absolument.

Rosentreter tourne la tête pour jauger le représentant du ministère public. Ce dernier acquiesce. Sophie fait passer un nouveau dossier de la pile de gauche à la pile de droite.

— Bon, les amis, dit Bell. Le cas suivant n'est malheureusement pas aussi simple. C'est surtout toi qu'il va contrarier, Sophie.

— Une histoire d'enfants ?

Bell lève le doigt, une autre image apparaît sur l'écran. La photo d'un homme d'âge moyen, en pied, nu. De face et de dos. Extérieur et intérieur. Radiographie, échographie, IRM cérébrale.

— Le père, dit Bell. Déjà plusieurs condamnations pour usage de substances toxiques à base de nicotine et d'éthanol. Il comparait pour infraction à la loi sur le diagnostic précoce du nourrisson.

Sophie se rembrunit.

— Quel âge ?

— Dix-huit mois. Une petite fille. Le père a négligé de la présenter aux examens médicaux obligatoires G2, puis G5 à G7. Mais il y a pire : l'enfant n'a pas été soumise à la détection systématique. On ne peut exclure un dysfonctionnement cérébral ; la sensibilité allergique n'a pas été testée.

— Quel foutoir ! Comment peut-on en arriver là ?

— Le médecin du district a rappelé plusieurs fois l'accusé à ses devoirs et a fini par ordonner un suivi. Et voilà le plus beau : quand l'assistant social a pu accéder à l'appartement, la pauvre gosse était totalement livrée à elle-même. Sous-alimentée, gastroentérite nerveuse. Elle croupissait littéralement dans son caca. Quelques jours de plus, et il aurait peut-être été trop tard.

— Quelle horreur ! Comment voulez-vous qu'un petit bout de chou comme ça s'en sorte ?

Rosentreter intervient :

— Le père a des problèmes personnels. Il est seul pour élever sa petite et...

— Je comprends, mais quand même ! Sa propre fille !

D'une main résignée, Rosentreter laisse entendre que, au fond, il partage l'avis de Sophie. Son geste à peine achevé, la porte de la salle d'audience s'ouvre. Le nouveau venu n'a pas frappé et ne paraît pas obsédé par un souci de discrétion. Il se déplace avec l'assurance d'un homme qui a ses entrées partout. Son complet tombe à la perfection, avec ce soupçon de désinvolture sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable élégance. Cheveu sombre, œil noir, membres longilignes sans être dégingandés. Sa façon de se mouvoir rappelle la décontraction fallacieuse d'un grand félin qui, somnolant au soleil les paupières mi-closes, s'apprête à passer à l'attaque d'un instant à l'autre. Il faut bien connaître

Heinrich Kramer pour savoir que ses doigts tremblent sans cesse et qu'il le dissimule en glissant les mains dans les poches de son pantalon. Dès qu'il sort de chez lui, il porte des gants blancs qu'il enlève à présent.

— Santé, madame ; santé, messieurs.

Il pose son porte-documents sur l'une des tables réservées aux visiteurs, et approche une chaise.

— Santé, mon cher Kramer, s'exclame Bell. A la chasse au scoop, une fois de plus ?

— Le quatrième pouvoir ne dort jamais que d'un œil.

Bell éclate de rire, pour s'arrêter aussitôt quand il s'avise que Kramer ne plaisantait pas. Ce dernier se penche en avant, fronce les sourcils et examine l'avocat de la défense comme s'il avait du mal à le reconnaître :

— Santé, Rosentreter, dit-il en insistant sur chaque syllabe.

Avec un salut rapide, l'interpellé dissimule son regard dans ses dossiers. Kramer rectifie le pli de son pantalon, croise les jambes, porte un doigt à sa joue et s'efforce de prendre l'attitude d'un auditeur qui passait par hasard, tentative qui, chez un homme de sa stature, est vouée à l'échec.

— Revenons à notre affaire, dit Sophie avec un professionnalisme appuyé. Que propose le représentant du ministère public ?

— Trois ans.

— Vous y allez un peu fort, proteste Rosentreter.

— Pas du tout. Il faut faire comprendre à ce type qu'il a mis la vie de sa fille en danger.

— Compromis, intervient aussitôt Sophie. Deux ans de mise à l'épreuve à domicile. Désignation d'un tuteur médical pour la petite fille, formation continue médicale et sanitaire pour le père. Comme ça, on est sûr qu'il n'arrivera rien à l'enfant et on laisse

tout de même une chance à cette famille. Qu'en dites-vous ?

— C'est exactement ce que je voulais demander, approuve Rosentreter.

Sophie sourit :

— Parfait.

Puis elle se tourne vers Bell :

— Votre chef d'inculpation ?

— Le non-respect des soins médicaux et sanitaires constitue une mise en danger de la santé de l'enfant. L'autorité parentale n'autorise pas la maltraitance. Aux yeux de la loi, l'absence délibérée d'intervention devant le danger équivaut à une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne. La peine requise est donc la même qu'en cas de violences.

Sophie porte une indication sur une pièce du dossier.

— Accordé, dit-elle en reposant le dossier. Espérons que cela permettra de régler l'affaire au mieux.

Kramer croise les jambes dans l'autre sens et se fige à nouveau.

Bell lève l'index.

— Cas suivant. Mia Holl.

La femme qui apparaît sur l'écran pourrait tout aussi bien avoir quarante ans que vingt. Sa date de naissance montre que la vérité, comme souvent, se trouve entre les deux. Son visage respire cette propreté que nous pouvons aussi observer chez les personnes présentes et qui confère à toutes les physionomies une expression ingénue, intemporelle, presque enfantine : l'expression caractéristique de gens dont la vie a toujours été épargnée par la souffrance. Mia fixe l'observateur d'un regard confiant. Son corps nu est svelte et pourtant, à l'évidence, robuste et musclé. Kramer se redresse. Sophie

consulte le nouveau dossier en réprimant un bâillement.

— Encore une infraction mineure, je suppose.

— Voudriez-vous répéter ce nom ?

C'était la voix de Kramer. Il n'a pas parlé très haut, pourtant son intervention met fin immédiatement à tous les processus en cours dans la salle. Les trois juristes lèvent un regard étonné.

— Mia Holl, répète Sophie.

Avec un geste qui semble vouloir chasser une mouche, Kramer fait comprendre à la juge qu'elle peut poursuivre l'audience. En même temps, il tire de sa poche un agenda électronique et commence à prendre des notes. Sophie et Rosentreter échangent un regard rapide.

— De quoi est-elle accusée ? demande Sophie.

— Non-respect des déclarations obligatoires, dit Bell. N'a pas transmis ce mois-ci les rapports concernant le sommeil et l'alimentation. Effondrement brutal des performances sportives. N'a effectué chez elle ni mesure de la pression artérielle, ni analyse d'urine.

— Montrez-moi l'ensemble des données.

Sur un signe de Bell, de longues listes défilent sur l'écran. Formule sanguine, information sur les calories consommées et les processus métaboliques, plus quelques diagrammes montrant des courbes de performances.

— Elle est en pleine forme, dit Sophie, ce qui permet à Rosentreter de rebondir :

— Pas d'antécédents. Brillante biologiste à la biographie impeccable. Pas le moindre signe de désordres psychiques ou sociaux.

— Elle s'est adressée à la CRP ?

— Jusqu'à présent, aucune demande auprès de la Centrale pour la recherche de partenaires.

— Une période difficile. Pas vrai, les mecs ?

La juge rit devant l'air offensé de Bell et l'effarouchement de Rosentreter, puis poursuit :

— Je ne pense pas qu'un avertissement soit nécessaire dans son cas ; mieux vaudrait une assistance. On l'invite à venir s'expliquer.

— Pourquoi pas ? dit Bell en haussant les épaules.

Kramer, tout sourire, tapote son écran :

— Une période difficile. On peut voir les choses comme ça.

— Vous connaissez l'accusée ? s'enquiert aimablement Sophie.

Kramer lui adresse un clin d'œil gentiment moqueur :

— J'apprécie la réserve du tribunal. Vous aussi, Sophie, vous avez déjà rencontré l'accusée. Dans d'autres circonstances, il est vrai.

Sophie devient songeuse. Si elle n'était pas aussi fraîche de teint, nous pourrions la voir rougir. Tout en rangeant son agenda, Kramer se lève.

— Déjà fini ? demande Bell.

— Bien au contraire. L'histoire ne fait que commencer.

Tandis que Kramer quitte la pièce sur un signe d'adieu, Sophie referme le dossier et en prend un autre.

— Suivant !